

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale du 14 mai 2011

L'an deux mille onze, le quatorze mai, à quatorze heures, les membres de l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes ASBL se sont réunis à Namur sur convocation du Conseil d'Administration en date du 12 mars 2011.

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Francis VENTER en sa qualité de Président de l'Association. Le secrétariat est assuré par Mr Philippe VANGROOTLOON, en sa qualité de Secrétaire. Le Président constate que 15 membres sur 26 membres effectifs sont présents ou représentés (12 personnes présentes + 3 procurations). Le nombre total de voix étant ainsi de 15, le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise selon les statuts, à savoir à la majorité des deux tiers des voix des membres effectifs présents ou représentés. Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1. approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010
2. approbation du budget pour l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2012
3. décharge aux administrateurs
4. cotisations 2012
5. préparatifs de la « *Nuit de l'Obscurité* » du 15 octobre 2011
6. participation à l'« *Earth Hour* » du 26 mars 2011
7. participation au « *Salon des Mandataires* » 2012 ; non-participation à l'édition 2011 ?
8. divers

Le Président ouvre alors les débats sur les résolutions figurant à l'ordre du jour. Ces dernières seront soumises, le cas échéant, au vote des membres :

1. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2010

Après présentation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Trésorier, Mr Jean-Marie MENGEOT (voir document en annexe).

2. APPROBATION DU BUDGET 2012

Après présentation des budgets des exercices 2011 et 2012, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le budget du prochain exercice (2012) tel qu'il lui a été présenté par le Trésorier, Mr Jean-Marie MENGEOT (voir document en annexe).

3. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS

Les membres de l'Assemblée Générale décident à l'unanimité, de donner décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

4. COTISATIONS 2012

Les cotisations actuelles (2011) sont de 20 € pour les clubs et associations membres effectifs, de 10 € pour les individuels membres effectifs, de 10 € pour les clubs et associations membres adhérents et de 5 € pour les individuels membres adhérents. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de reporter ces montants pour 2012. L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité ces cotisations 2012.

5. NUIT DE L'OBSCURITÉ 2011

La prochaine Nuit de l'Obscurité aura lieu le samedi 15 octobre 2011. Nous avons eu beaucoup de difficultés pour nous mettre d'accord pour une date (qui diffère peu du 16 octobre de l'année dernière). Il convient cependant pour le futur d'essayer de déterminer le plus rapidement possible le jour (la nuit) de cet événement. Plusieurs membres insistent sur ce fait car les communes et associations avec lesquelles ils travaillent veulent établir leur agenda longtemps à l'avance. Certaines aimeraient par exemple avoir la date de la Nuit de l'Obscurité 2012 fin 2011 au plus tard.

Thierry HANON-DEGROOTE propose de faire une réunion entre organisateurs (astronomes et naturalistes francophones et néerlandophones) juste après le 15 octobre 2011. Philippe DEMOULIN propose d'utiliser un système de sondage web comme www.doodle.com pour nous aider à éviter les flots de mails que l'on a connus pour trouver la date de 2011. Nous savons que Friedel Pas, le président de Preventie Lichthinder (notre association homologue en Flandre), essaie de mettre en place une date pour une Nuit de l'Obscurité au niveau Européen. Mais actuellement, nous ne sommes pas au courant de ce qui s'est fait à ce niveau. Il faudrait un suivi de ce projet européen.

Pour l'édition de 2011, il y a déjà de nombreux participants inscrits sur le site de la Nuit de l'Obscurité (géré par Inter-Environnement Wallonie) : www.nuitdelobscurite.be. Les inscriptions devront être clôturées pour le 20 septembre. Nous devons voir avec la nouvelle responsable d'IEW où on en est actuellement avec les invitations à participer destinées aux communes. Nous avons également évoqué durant cette Assemblée Générale un des problèmes déjà soulevés lors de précédentes réunions : la difficulté de trouver des « animateurs astro » suite aux (nombreuses) demandes d'associations désireuses de proposer à leur public une présentation du ciel. Il est difficile d'accueillir un public important lors d'une présentation du ciel au moyen d'instruments (lunettes et télescopes). Il est difficile d'imaginer 1 instrument pour 50 personnes par exemple. Par contre faire une présentation des constellations et des objets remarquables du ciel à l'œil nu avec un pointeur laser peut facilement être mise en œuvre pour un public relativement nombreux. Nous sommes d'accord pour que les clubs délèguent une partie de leurs membres pour présenter le ciel lors de la Nuit de l'Obscurité. Selon Joseph MARTELEUR, le FFAAB et son projet « montreurs d'étoiles » peut jouer son rôle dans cette démarche didactique.

Une case à cocher devrait être placée sur le formulaire d'inscription du site web www.nuitdelobscurite.be pour permettre à des communes, des associations naturalistes, culturelles ou autres d'exprimer le besoin d'avoir un astronome pour organiser avec eux une observation du ciel. Une réunion avec IEW devrait être prévue début septembre (avant le 20 septembre, date limite d'inscription).

6. PARTICIPATION À L'EARTH HOUR

Le 26 mars dernier, à notre connaissance, aucun membre de l'ASCEN n'a participé à cet événement (extinction des lumières publiques, commerciales et privées pendant une heure). La plupart des sociétés qui suivent l'Earth Hour et éteignent (une partie de) leurs éclairages le font dans une optique marketing très orientée « *green attitude* ».

7. SALON DES MANDATAIRES 2011 ET 2012

Jeudi et vendredi 10 et 11 février 2011 a eu lieu au WEX à Marche-en-Famenne le Salon des Mandataires. Malheureusement, nous n'avons pas pu réunir un nombre suffisant de membres pour y envisager une animation. Ce salon est une occasion rare de rencontrer des politiques et pourquoi pas des responsables de sociétés d'éclairage public. Nous mettrons tout en œuvre pour ne pas rééditer cet échec de participation et donc pour assister à l'édition 2012 (début février normalement).

9. DIVERS

Thierry HANON-DEGROOTE et Jean-Marie MENGEOT ont évoqué leurs projets de mesure de la pollution lumineuse.

Tout d'abord, le « projet Rixensart » qui était une étude de faisabilité d'une introduction des rapaces nocturnes et des chauves-souris dans des combles et des clochers. En fait, les responsables de la commune avaient déjà aménagé certains combles et s'étonnaient de l'absence de fréquentation des animaux nocturnes en question. Le simple examen visuel des lieux a révélé une véritable « *barrière lumineuse* » incompatible avec cette opération « *combles et clochers* ». Des mesures et des photos d'environnements hyper-lumineux ont été faites auprès de 3 églises de la commune. A l'heure actuelle, la commune de Rixensart ne donne plus de nouvelles sur ce projet qui semble être pour eux un peu épineux : n'auraient-ils pas atteler la charrue avant les bœufs c'est-à-dire aménager les combles avant de s'occuper de l'éclairage ?

Une étude de l'éclairage public a aussi été envisagée à Fernelmont. Une proposition d'aménagements possible pour réduire la consommation a été proposée à la commune. Cela pourrait constituer pour Fernelmont une économie d'énergie et financière ainsi qu'une publicité de se positionner comme défenseur de l'environnement. Ce projet est actuellement en attente d'une réponse de la part des autorités communales.

Une discussion a eu lieu, comme suite logique, sur les techniques de mesures de la pollution lumineuse au moyen d'appareils photos (Réflex numériques) et surtout avec les appareils dédiés à ces mesures qui sont disponibles sur le marché. Jean-Marie a un de ces appareils en place chez lui à l'extérieur qui mesure en permanence la pollution lumineuse. Thierry nous enverra les liens sur internet pour ceux qui désirent avoir un complément d'informations techniques sur ce qui existe.

Philippe DEMOULIN nous a également parlé de l'article 262 du CWATUPE (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie) qui stipule qu'un particulier ne peut pas éclairer le terrain d'un autre particulier à moins d'être en possession d'un permis d'urbanisme.

Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ASCEN)
ASBL

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les quatre membres du conseil d'administration présents à la réunion.

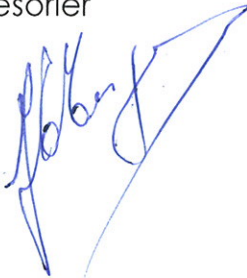


Francis VENTER
Président



Philippe VANGROOTLOON
Secrétaire

Jean-Marie MENGEOT
Trésorier



Philippe DEMOULIN
Vice-président

